

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 25 mars 2021

La Plateforme des Services au Public labellisée Point Justice

La Plateforme des Services au Public de Pessac a été labellisée « Point Justice » par le Centre Départemental d'Accès au Droit. Une reconnaissance de la politique volontariste de la Ville en faveur de l'accès aux droits juridiques mais aussi administratifs.

Le label "Point Justice" : améliorer la justice de proximité

Le label « Point Justice » a été créé le 5 janvier 2021 par le Ministère de la Justice. Il réunit toutes les structures qui délivrent gratuitement une écoute, une information et une orientation aux personnes rencontrant des problèmes juridiques et/ou administratifs au plus près de chez elles. La labellisation de la Plateforme des Services en Point Justice par le CDAD n'engendre aucun moyens humains ou financiers supplémentaires pour la Ville mais permet :

- Le financement par le CDAD d'une permanence d'un notaire
- Le financement par le CDAD d'une permanence en droit du travail réalisée par la juriste du CDAD
- L'intégration du réseau d'accès au droit du CDAD : partage et échange d'informations, accès à des formations juridiques par le CDAD et ses partenaires de l'accès au droit.

La Plateforme des services, plus qu'un "Point Justice".

Outre l'accès aux droits, la Plateforme des Services au Public propose un accompagnement juridico-administratif quotidien, sans rendez-vous effectué par des agents municipaux dédiés à l'accès au droit et aux services. En 2020, la plateforme a été labellisée espace « France Service » par l'Etat. Ce label identifie la plateforme comme un lieu d'accueil au public polyvalent, offrant un socle minimum de services garantis. Cette labellisation est la reconnaissance de la démarche partenariale et collaborative mise en œuvre par la Ville avec ses partenaires (CCAS, associations, CAF, MDS, Préfecture etc.). Elle s'inscrit dans la politique de proximité voulue par la municipalité visant à rapprocher le service public des usagers.